

Procès-verbal
Conseil d'École de l'ESPE
de l'académie de Strasbourg

Séance du 4 mai 2018

ORDRE DU JOUR :

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 9 février 2018**
2. **Informations du directeur**
3. **Offre de formation 2018-2019**
 - 3.1. Maquettes
 - 3.2. Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences
 - 3.3. Calendriers 2018/2019
 - 3.4. DU
4. **Conventions**
 - 4.1. TNS
 - 4.2. Conventions de coopération (cursus intégré et DU Enseigner sa discipline en langue allemande)

ETAIENT PRESENTS :

Membres élus

Collège B :

Annie CAMENISCH

Collège des personnels BIATSS :

Martial COLLIN, Laurence HAMM

Collège des usagers :

Jean-Nicolas CHAPON, Mathilde HOUVER, Alexis KALBE

Personnalités extérieures :

David CASCARO, Fabien CASPAR, Martine CHASSIGNET, Albert HAMM, Dominique MEYER-BOLZINGER

Membres avec voix consultative et invités :

Philippe CLERMONT, Éric TISSERAND

AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

Caroline AYLING	➤ Procuration à Annie CAMENISCH
Céline FROMHOLTZ	➤ Procuration à Albert HAMM
François GAUER	➤ Procuration à David CASCARO
Lyndon HIGGS	➤ Procuration à Annie CAMENISCH
Marie-Claude MATHIEU	➤ Procuration à Fabien CASPAR
Brice SCHOBEL	➤ Procuration à Fabien CASPAR

ETAIENT EXCUSES / ABSENTS :

Collège A :

Odile SCHNEIDER-MIZONY, Philippe NUSS

Collège C :

Julien SENDRAL

Collège D :

Laurent BARRIERE

Collège des usagers :

Ysslamia BACHA (suppléante), Sefa DEMIR (suppléant), Romain GRETZ (suppléant), Bertille NOEL BRUNEAU (suppléante), Liana VAVA

Personnalités extérieures :

Gabrielle de GROËR, Christophe MARCHAND, Sylvie ROST, David SAGLAMER, Caroline SANCHEZ, Isabelle TRABAND

Secrétariat de séance :

Barbara BILGER, Myriam LAKRAA

La séance débute à 14h05.

1. Approbation des procès-verbaux de la séance du 9 février 2018

Le procès-verbal de la séance du 9 février 2018 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés, sous réserve de l'ajout d'une précision demandée par Isabelle Traband, page 5 : « Isabelle Traband exprime son désaccord, et celui de la fédération de parents d'élèves qu'elle représente, concernant le dispositif *Parcoursup*, en mettant notamment en avant qu'il s'agit pour elle d'une sélection à l'entrée en licence »

2. Informations du directeur

2.1. Vie de la composante

- Philippe Clermont annonce le départ de Geoffroy Steegmann, promu à la Direction Générale de l'Université de Strasbourg en tant que Directeur Général des Services adjoint. Un recrutement est en cours sur son poste. L'ESPE a reçu quatre candidatures, dont deux internes à l'université de Strasbourg. Les auditions des candidats se dérouleront la semaine prochaine.
En attendant la nomination de son successeur, Geoffroy Steegmann sera présent trois demi-journées par semaine jusqu'à la fin du mois de juin. Au mieux, la nomination devrait se faire pour le 1^{er} juillet, au plus tard le 1^{er} septembre 2018.
- Le séminaire d'intégration, qui s'est déroulé les 9 et 10 avril derniers à Obernai, avait pour objectif de faciliter l'intégration des personnels des deux composantes et de leur permettre de mieux se connaître, mais également de mener un travail de réflexion sur le projet stratégique de l'ESPE. Le bilan est très positif du point de vue de la participation. Sur 170 personnels affectés, 80 personnes ont participé à ces deux journées. Le deuxième jour, les étudiants élus au conseil d'Ecole étaient conviés. Certaines pistes de travail devraient permettre d'améliorer la communication, la qualité des formations, etc. Najoua Mohib et Maria Popa-Roch, les organisatrices de cet événement, vont produire un rapport qui reprendra les éléments des entretiens préalables et du séminaire.
Il faudra réfléchir à des modalités de travail qui permettront d'entretenir cette dynamique.
L'intégration demande du temps.
- L'invitation à l'inauguration, qui se déroulera le 6 juin prochain, sera envoyée par mail la semaine prochaine. La matinée, qui comprendra des conférences et une table ronde, aura lieu au campus historique, 7 rue de l'université (voir le programme détaillé sur le site internet de l'ESPE, rubrique « agenda »). Elle sera suivie de deux temps sur le campus de la Meinau : les discours officiels et le buffet, et l'après-midi consacrée au lien recherche-formation et aux métiers.

Jean-Nicolas Chapon suggère d'organiser un événement autour de la remise des diplômes.

Philippe Clermont répond que même si l'idée est intéressante, et que cela se fait dans certaines ESPE, c'est difficile à organiser car bien souvent l'événement ne se déroule qu'un an plus tard. Dans ces conditions, il est difficile de mobiliser les anciens étudiants qui ne sont plus à l'ESPE. Il suggère de faire un sondage auprès des étudiants, pour voir si cette idée intéresse le plus grand nombre.

Jean-Nicolas Chapon souhaite savoir quand se déroulera la finale de « mon master MEEF en 180 secondes ». Philippe Clermont indique que cette finale, initialement prévue le jour de l'inauguration, devra être reportée à une date ultérieure car ce moment survient trop tôt et qu'à ce jour nous n'avons eu aucun candidat. Il rappelle qu'il faut avoir terminé et soutenu son mémoire pour pouvoir candidater à cette finale académique.

Jean-Nicolas Chapon demande s'il est possible pour un étudiant qui a soutenu son mémoire l'an dernier de participer à cette finale.

Philippe Clermont répond par la négative, cela ne concerne que les mémoires de l'année en cours.

2.2. Accréditation 2018-2022

Le dossier a été déposé en juillet dernier au ministère, après avis de la rectrice. De l'avis des experts du ministère, le dossier est sérieux et de qualité. Le retour s'est fait il y a quelques semaines en visioconférence. Il passera ensuite au CNESER le 20 juin 2018.

L'équipe de direction de l'ESPE a pu constater que le dossier avait été lu de manière très précise et les recommandations qui ont été faites sont intéressantes. L'ESPE devra apporter un certain nombre de précisions sur :

- La place de la L1 de Sciences de l'éducation par rapport au devenir des étudiants se présentant au CRPE,
- La politique des ressources humaines,
- Le continuum de formation (ce que l'on fait avant et après le master).

La seule réserve formulée par le ministère porte sur les volumes horaires, estimés très lourds, surtout en 1ère année à cause de la préparation du concours.

Ce dossier devrait être accrédité, mais un bilan sera fait à mi contrat, afin de voir quelles évolutions on aura pu mettre en place. C'est pourquoi ce projet sera une nouvelle fois soumis au conseil d'école, lors de la prochaine séance du mois de juin, avec les ajouts qui ont été proposés.

Éric Tisserand précise que le ministère avait demandé la modification des volumes horaires dès la rentrée prochaine, mais ce n'est pas possible. Il faut individualiser davantage les parcours et trouver des systèmes d'options ou de choix qui réduiraient les volumes horaires, aussi bien pour les enseignants que pour les étudiants. Une réflexion doit se faire sur la place de la recherche, car il est étonnant que dans certaines mentions on ne débute l'initiation qu'en M2. Il s'agira de faire évoluer ce point absolument, notamment en master MEEF.

Philippe Clermont souligne que de l'avis des experts, les propositions sur la recherche en éducation sont un point fort dans le dossier. Mais, dès lors, il y a une forte attente quand à ce projet qu'il nous faut absolument réussir.

Il évoque également la journée du 4 avril 2018 qui s'est déroulée à Sélestat sur l'articulation entre la recherche et le terrain scolaire. Les présentations étaient fortes intéressantes. C'est un indice de plus sur ce qu'on peut proposer et l'attente importante du terrain. Plusieurs enseignants chercheurs sont déjà bien engagés sur cette question.

Fabien Caspar évoque la réflexion en cours au ministère sur la position du concours. Si cela se faisait, la formation devrait s'en trouver allégée, mais probablement pas avant 2019.

Philippe Clermont apporte un complément d'information sur une mission qui est confiée à deux inspecteurs généraux, et qui concerne l'ensemble de l'univers scolaire. La scolarisation précoce des enfants en maternelle rentrera dans cette loi. Pour l'instant, le ministère est ouvert au changement de la place du concours, ce n'est plus une question taboue. Si le concours a lieu avant l'entrée en master, la formation sera plus intéressante. En tous cas la suppression du concours n'est pas à l'ordre du jour. Il faut encore attendre, le réseau des ESPE reste cependant très vigilant et souhaite être associé à cette réflexion.

2.3. Rentrée 2018 et Parcoursup

Philippe Clermont fait le point sur les dernières nouvelles de Parcoursup.

L'université de Strasbourg et l'Université de Haute-Alsace ont reçu des moyens complémentaires pour les disciplines dites en tension (psychologie et STAPS).

Il y aura également, des moyens pour mettre en œuvre un parcours spécifique pour les « oui si » (entrée dans la licence à condition de suivre un parcours adapté et renforcé).

Benoît Tock a annoncé le cadre mis en place pour demander ces moyens.

L'idée d'un parcours en 4 ans est écartée, le choix du parcours renforcé est privilégié, afin de limiter le nombre d'étudiants « oui si » à 30 ou 40 pour constituer un groupe spécifique avec les aménagements suivants :

- Renforcer la méthodologie dans l'UE concernée,
- Proposer 2 modules de renforcement sur toute l'année universitaire (maîtrise de la langue française / outils mathématiques et traitement des données),
- Aménagement en S2 sur l'ouverture culturelle (UE spécifique en partant de la culture populaire pour amener les étudiants vers une autre culture, plus large). Pris sur les UE à choix libre.

Il s'agira de renforcer la formation de manière mesurée, sans trop l'alourdir. Ce ne sont que quelques heures en plus, sur les fondamentaux de la culture. Il s'agira aussi de doter ce groupe d'un ou deux enseignants référents spécifiques, avec rencontres plus régulières des étudiants qui en auraient le plus besoin.

La présentation de la version finale sera faite lors de la prochaine séance du conseil d'école, au mois de juin.

David Cascaro souhaite savoir si c'est le gouvernement qui a décidé d'attribuer des moyens spécifiques pour ces étudiants.

Philippe Clermont répond qu'en effet, le gouvernement dote les universités de moyens complémentaires (15 postes, mais on ne sait pas encore quels seront les moyens financiers) mais en même temps, l'université renforce cela en attribuant des moyens IDEX.

Fabien Caspar souhaite savoir pourquoi le choix de la licence en 4 ans n'est plus retenu.

Philippe Clermont et Eric Tisserand expliquent que le raisonnement s'est fait par rapport à l'existant. Un bon nombre d'étudiants font déjà leur licence en 4 ans, cela n'aurait pas été un changement véritable. La direction de l'ESPE n'est pas persuadée de l'efficacité pédagogique d'étaler la formation et d'avoir moins de cours. Ce serait une trop grande responsabilité que d'imposer ce choix dès le départ. Cette décision est liée au paramétrage de Parcoursup et aux contraintes d'organisation.

Dominique Meyer-Bolzinger souhaite apporter quelques informations complémentaires.

Les moyens apportés par le gouvernement sont de trois ordres :

- Des postes pour les filières en tension, donné via le rectorat et répartis entre les deux universités,
- Des moyens financiers pour les parcours adaptés, l'examen des dossiers et les directeurs d'études (mais les montants ne sont pas encore fixés)
- La possibilité de demander des investissements liés à l'augmentation des effectifs (par exemple pour créer une salle informatique supplémentaire).

Le dispositif « Oui si » est effectivement contraignant, mais d'un autre côté, la loi ORE prévoit une évolution du 1er cycle. Ce qui compte, ce sont les ECTS et plus le nombre d'années pour faire une licence.

Alexis Kalbe aimerait savoir si les capacités d'accueil augmenteront.

Philippe Clermont et Éric Tisserand répondent que les « oui si » sont en fait des « oui » et que la capacité d'accueil reste fixée à 100 étudiants en L1.

Il n'y aura pas de classement des « oui si », mais l'ESPE espère pouvoir mettre en place un groupe spécifique.

Dominique Meyer-Bolzinger ajoute une remarque sur le parcours adapté en L1. Bien que cette licence soit co accréditée par les deux universités, il n'y a pas eu de concertation avec l'UHA et les responsables des différents parcours.

Philippe Clermont et Éric Tisserand expliquent que le calendrier est extrêmement contraint et que l'ESPE est pressée par les échéances, mais cette discussion aura lieu.

Dominique Meyer-Bolzinger suppose que le ministère devrait être particulièrement attentif à la manière dont sont construites les co accréditations et à la concertation.

Albert Hamm s'interroge sur la faisabilité de ces modules complémentaires à mettre en place. Qui se chargera de ces heures supplémentaires ? Les enseignants chercheurs font déjà un grand nombre d'heures supplémentaires. Des expériences identiques ont déjà été faites et n'ont pas forcément très bien fonctionné.

Philippe Clermont répond qu'en effet c'est difficile, on ne sait pas encore qui prendra en charge ces enseignements, on devra compter sur les bonnes volontés.

3. Offre de formation 2018-2019

3.1. Maquettes

Éric Tisserand explique qu'il faut à nouveau se prononcer sur l'architecture même si cela avait déjà été fait dans le cadre de l'accréditation. Il s'agit d'adopter l'ensemble des maquettes. Pour information : l'application ROF ne permet pas pour l'instant d'imprimer des informations (malgré les promesses faites au départ).

Toutes les informations sont rentrées directement dans l'application ROF.

Les architectures des masters MEEF n'ont pas été modifiées, quelques horaires ont été ajustés.

Il signale la modification de la fiche MEEF 1er degré avec l'ajout d'un parcours supplémentaire cursus intégré. Les étudiants de ce parcours sont à cheval sur les deux systèmes éducatifs, français et allemand, et peuvent ensuite se faire recruter dans l'un ou l'autre pays.

Il faut rééquilibrer un peu les choses. Dans le nouveau parcours, le M1 se fait en Allemagne (avec le mémoire de recherche) et le M2 à l'ESPE (pour se préparer au concours français), donc leur maquette de M2 équivaut à celle du M1 1er degré enseignement bilingue. S'ils réussissent le concours, les étudiants deviendront fonctionnaires stagiaires dans le cadre du DU.

Il faut également adopter les maquettes de Sciences de l'éducation pour la licence et le master.

Enfin, une refonte de l'offre de formation PPME est proposée, mais en gardant la logique d'UE de découverte professionnelle et en recentrant les autres UE sur la mise à niveau disciplinaire en vue de la réussite du CRPE.

Philippe Clermont ajoute que grâce à une enquête qui vient d'être réalisée sur les trois dernières années universitaires, on peut voir que les étudiants qui ont suivi entre 2 et 4 UE de PPME réussissent mieux que les autres, c'est une vraie plus-value.

Jean-Nicolas Chapon s'interroge à propos des étudiants du cursus intégré : s'ils choisissent d'enseigner en France, seront-ils enseignants en école bilingue ?

Eric Tisserand répond que les étudiants de ce cursus passent majoritairement le concours bilingue, est donc logique que ce parcours soit adossé au parcours bilingue et que les enseignants qui en sont issus enseignent en classe bilingue.

Jean-Nicolas Chapon note qu'en Allemagne les salaires sont plus élevés. N'est-ce pas étrange que le gouvernement investisse dans cette formation en sachant que les étudiants travailleront majoritairement en Allemagne ?

Eric Tisserand rappelle que ce parcours est mutualisé avec le parcours bilingue, donc à moyens constants. Mais ce qui nous intéresse, c'est l'insertion des étudiants, quelle qu'elle soit, peu importe que ce soit en France, en Allemagne ou en Suisse.

Fabien Caspar rappelle que grâce à un travail conjoint entre les inspecteurs et l'ESPE sur la formation économie-gestion, on pourra rouvrir le M1 qui avait été fermé.

Philippe Clermont souligne la bonne volonté de la faculté d'économie-gestion et de l'école de management qui sont accepté d'être partenaires de ce parcours.

Albert Hamm précise que d'avoir été formé en France est un plus pour certains länder allemands, notamment en Bavière, lors du recrutement d'un enseignant.

Dominique Meyer-Bolzinger demande si les étudiants obtiennent un double diplôme.

Eric Tisserand répond que c'est le cas, mais que l'idéal serait la délivrance d'un diplôme unique franco-allemand.

Jean-Nicolas Chapon explique que lors du conseil des études, plusieurs étudiants ont abordé le point de la recherche. Un certain nombre d'entre eux souhaitent une diminution de la partie recherche. On leur a répondu que cela n'était pas possible et lui-même considère qu'il faudrait communiquer davantage sur l'intérêt de cette recherche.

Philippe Clermont explique que cette situation pourrait évoluer si la place du concours change. Il serait envisageable de démarrer une initiation à la recherche en 1ère année. Il faut réussir à montrer et à convaincre les étudiants que cette recherche va leur servir dans leur métier.

Eric Tisserand considère également qu'il faut démontrer que l'ensemble des enseignements est irrigué par les résultats de la recherche.

Dominique Meyer-Bolzinger ajoute que la distinction entre master recherche et master enseignement n'existe plus.

Mathilde Houver doute que l'introduction de la recherche soit possible dès le M1, vu la charge de travail, mais il faudrait en effet mieux communiquer pour que les étudiants s'y préparent plus tôt et réfléchissent déjà au sujet qu'ils souhaitent traiter.

Philippe Clermont se réfère à deux formations du 2nd degré, le MEEF enseigner l'allemand et le MEEF enseigner les lettres, où cela se fait à la fin du S2, en M1. Tout est lié à la façon dont on pense et on présente les choses.

Éric Tisserand explique que l'initiation à la recherche ne concerne pas que le mémoire.

Annie Camenisch rappelle qu'il y a deux ou trois ans des séminaires avaient été mis en place en M1 et qu'on les a supprimés car ils n'avaient pas bien fonctionné.

Les maquettes sont adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés.

3.2. Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences

Éric Tisserand explique que ces MECC sont un héritage des deux fonctionnements de deux anciennes composantes, en quelque sorte une compilation.

Il s'agit de vérifier leur conformité.

Alexis Kalbe aborde la question de certains contrôle continus très courts en licence Sciences de l'éducation. Pourquoi ce choix ?

Éric Tisserand répond que ce type d'épreuve prépare le contrôle terminal, c'est la logique du contrôle continu, et ces épreuves ont été réfléchies par les équipes pédagogiques.

Les modalités d'évaluation des connaissances et des compétences sont adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés.

3.3. Calendriers 2018/2019

Là aussi, il s'agit d'un héritage des deux anciennes composantes.

Plusieurs demandes de dérogations sont faites :

- Pour les M2 MEEF fonctionnaires stagiaires, pour leur permettre de se caler sur le calendrier scolaire et d'avoir les deux semaines de congés scolaires, mais leur rentrée s'effectue fin août.
- Pour les sessions de rattrapage et jury Sciences de l'éducation (notamment en septembre, à cause des stages).

Les demandes de dérogations au calendrier universitaire sont adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés.

3.4. DU

Philippe Clermont rappelle que le nouveau DU de pédagogie universitaire va permettre la reconnaissance des formations que les enseignants universitaires vont suivre pour développer leurs

compétences (avec l'IDIP). Il s'agit d'une formation continue et d'une reconnaissance de leur travail. Ce diplôme est porté par Najoua Mohib.

Les deux autres DU, « enseigner sa discipline en langue allemande » et « développeur web », sont simplement reconduits.

La reconduction des trois DU est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

4. Conventions

4.1. TNS

Il s'agit simplement de renouveler cette convention afin de pouvoir rémunérer les intervenants.

La convention avec le TNS est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

4.2. Conventions de coopération (*cursus intégré* et *DU Enseigner sa discipline en langue allemande*)

Cette convention est nécessaire pour pouvoir mettre en œuvre cette double diplomation. Il y a encore quelques corrections à faire dans le texte. La convention est valable 5 ans et une tacite reconduction n'est pas possible.

La convention de coopération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Les DU DGSIP seront présentés en juin, car il faut d'abord adopter les maquettes de master.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h20.

La prochaine séance du conseil d'École est fixée au 21 juin 2018.

Fait à Strasbourg le 21 juin 2018


Le Directeur de l'ESPE
Philippe CLERMONT


Le Président du conseil d'École
David CASCARO